

BAROMÈTRE DES AVOCATS BELGES FRANCOPHONES ET GERMANOPHONES

QUATRIÈME VAGUE - 2018

PRÉAMBULE

Pourquoi un baromètre ?

- L'ambition de ce baromètre est de récolter de manière périodique des informations fiables portant sur le métier d'avocat en Belgique francophone et germanophone.
- La récurrence de la prise d'informations doit permettre de suivre les évolutions tant conjoncturelles que structurelles des pratiques et des opinions concernant :
 - Le métier d'avocat (qualités, valeurs, image...)
 - L'évolution du métier d'avocat
 - Le bilan personnel de la pratique du métier d'avocat
 - L'évolution du métier
 - La structure des cabinets et types de clientèle
 - Les domaines de spécialisation
 - Les types d'activités
 - La tarification
 - L'aide juridique
 - Les outils, les logiciels utilisés
 - ...
- Le baromètre des avocats est réalisé à l'initiative de *AVOCATS.BE* grâce à l'appui méthodologique du CLEO (Centre d'Étude de l'Opinion de l'Université de Liège). Il est cofinancé par *AVOCATS.BE* et par l'Institut de recherche en sciences sociales et la Faculté des Sciences Sociales et s'inscrit, à ce titre, dans une recherche conjointe du CLEO et du CRIS (Centre de recherche et d'interventions sociologiques). Cette recherche a été réalisée par Jérôme Pieters sous la direction scientifique de Christophe Dubois et Sébastien Fontaine.

LE BAROMÈTRE DE L'AVOCAT : MÉTHODOLOGIE

Questionnaire

- Le questionnaire utilisé pour cette quatrième vague reprend, pour l'essentiel et pour des raisons de comparabilité, les mêmes questions que celles utilisées lors des trois premières enquêtes réalisées en 2007, 2010 et 2013.
 - Des questions conjoncturelles spécifiques ont été ajoutées (aide juridique, outils informatiques, ...) et des adaptations ont été apportées sur la base des enseignements des trois premières éditions de ce baromètre ainsi qu'en fonction des recherches que nous menons actuellement sur les processus de digitalisation de la Justice belge¹.

Passation

- L'enquête a été réalisée sur la base d'un questionnaire électronique.
 - La liste des avocats au 1/12/2017 comportait 7939 noms.
 - Nous avons reçu de la part de 241 avocats une réponse automatique d'absence durant la période de passation de l'enquête.
 - Un premier email invitant les participants à répondre à l'enquête a été envoyé le 15 octobre 2018.
 - Pour chaque invitation un code d'autorisation unique a été généré garantissant l'unicité de la réponse pour un même individu.
 - Un rappel email a été effectué par les barreaux début novembre 2018.

Taux de réponse et précision des estimateurs

- 1466 enquêtes ont été collectées (dont 421 réponses partielles).
- Le taux de réponse est de 19,04%.
- Une postpondération a été réalisée à partir de la variable « barreau ».
- Dans le cas le plus défavorable, une marge d'erreur de +-3,3% devra être observée.

¹DUBOIS C., SCHOENAERS F., (2019, à paraître), Les algorithmes dans le droit : illusions et (r)évolutions, *Droit et société* (introduction au numéro spécial) ; DUBOIS C., MANSVELT V., DELVENNE P., (2019, à paraître), Entre nécessité et opportunité : la digitalisation de la Justice belge par l'Ordre des avocats, *Droit et société* ; DUBOIS C. (2018). Law in an algorithmic world: an introduction to Law. *AdRem – Tijdschrift van de Orde van Vlaamse Balies*, 17(3), 26-33.

DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

PRÉSENTATION DE L'ÉCHANTILLON

NOMBRE D'AVOCATS PAR ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE

	Chiffres issus de la base de données AVOCATS.BE						
	2010	2013	2018	2018%	Progression entre	Progression entre	Progression entre
					2010-2013	2013-2018	2010-2018
Bruxelles	4059	4264	4589	57,80%	5,05%	8,01%	13,06%
Brabant wallon	351	374	439	5,53%	6,55%	18,52%	25,07%
Charleroi	508	526	518	6,52%	3,54%	-1,57%	1,97%
Dinant	93	93	99	1,25%	0,00%	6,45%	6,45%
Eupen	43	51	53	0,67%	18,60%	4,65%	23,26%
Huy	91	102	100	1,26%	12,09%	-2,20%	9,89%
Liège	897	938	956	12,04%	4,57%	2,01%	6,58%
Luxembourg	158	166	183	2,30%	5,06%	10,76%	15,82%
Mons	289	287	318	4,01%	-0,69%	10,73%	10,03%
Namur	308	337	350	4,41%	9,42%	4,22%	13,64%
Verviers	132	137	143	1,80%	3,79%	4,55%	8,33%
Tournai	183	198	192	2,42%	8,20%	-3,28%	4,92%
Total	7112	7473	7940	100,00%	5,08%	6,57%	11,64%

On constate une augmentation de 6,6% entre 2013 et 2018 soit une augmentation annuelle de 1,2%

- L'augmentation moyenne annuelle est stable depuis 2007 (1,35%).
- Les plus fortes progressions observées entre 2013 et 2018 sont Luxembourg, Mons et le Brabant wallon.
- A l'opposé, on observe pour les arrondissements de Charleroi, Huy et Tournai une légère diminution du nombre d'avocats entre 2013 et 2018

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

CHIFFRES ISSUS DE LA BASE DE DONNÉES AVOCATS.BE

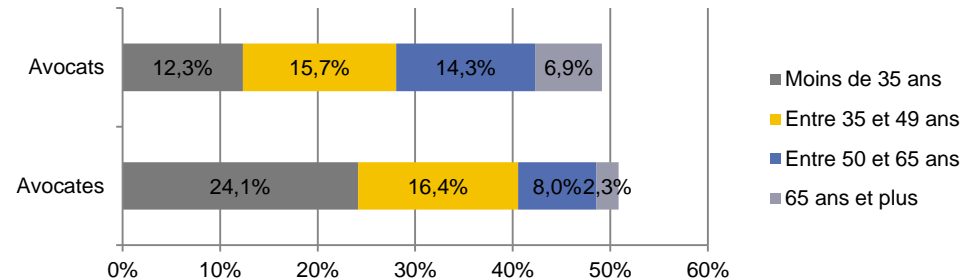
Depuis 2007, on constate une augmentation continue du pourcentage de femmes.

- Le pourcentage de femmes est en augmentation continue depuis 2007 et dépasse pour la première fois les 50 %.
- Cette augmentation illustre une féminisation constante de la profession.

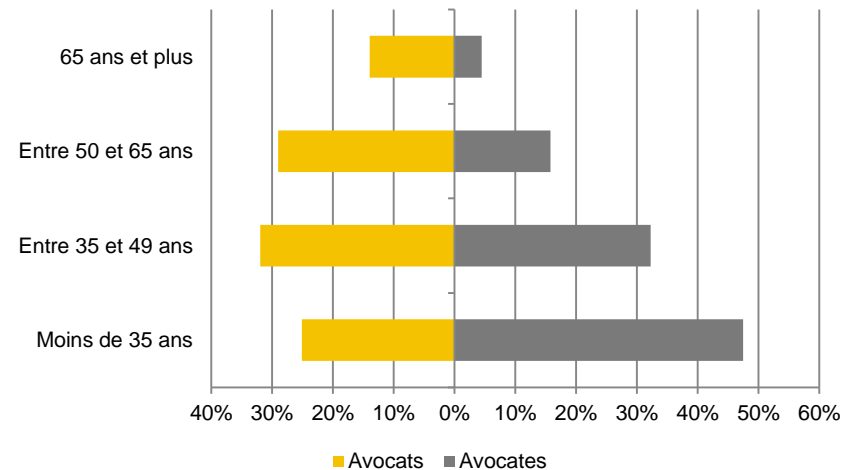
La moyenne d'âge des avocats est très stable entre les différentes vagues.

- Elle est de 43 ans et avoisine 47,5 ans chez les hommes et 39,5 ans chez les femmes.
- Parmi les répondants, un avocat sur cinq est une femme de moins de 35 ans.
- La forme de la pyramide des âges laisse présager une forte féminisation de la profession dans les années à venir.

Répartition des avocats par sexe et catégories d'âge



Pyramide des âges



STRUCTURE DE TRAVAIL

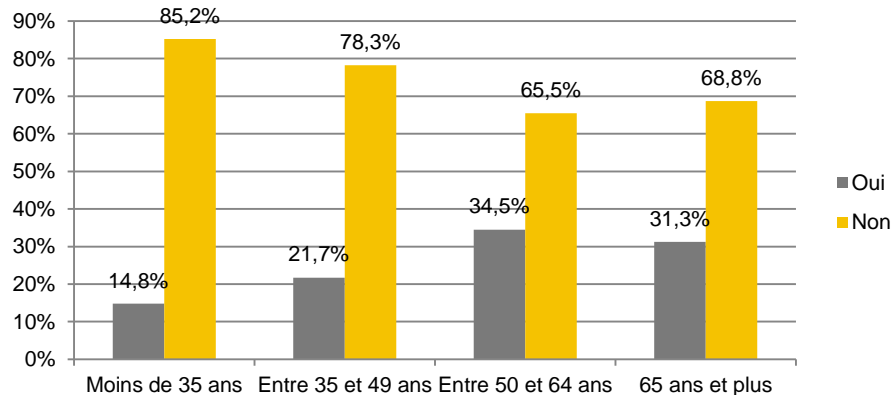
LES CABINETS ET LE BARREAU

LE STATUT DES AVOCATS

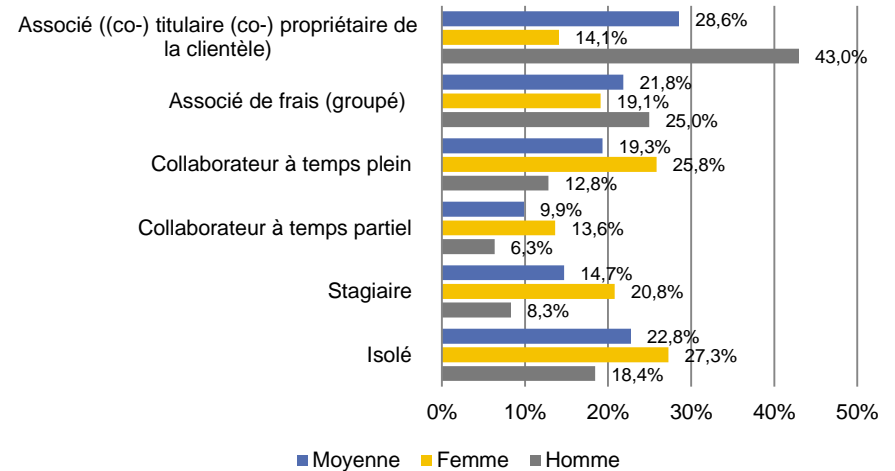
Près de 29% des avocats sont « associés » dans leur cabinet.

- 21% des répondants sont « associés de frais », 14,7% des répondants sont stagiaires et 10% sont des collaborateurs à temps partiel.
- Sur la question du statut, on remarque une grande disparité en fonction du sexe. Si plus de 40 % des hommes ont le statut d'associé, cela ne concerne que 14 % des femmes.
- Logiquement, l'âge influence également le statut de l'avocat.

% d'avocats « isolés » en fonction de l'âge



Statut des avocats par sexe

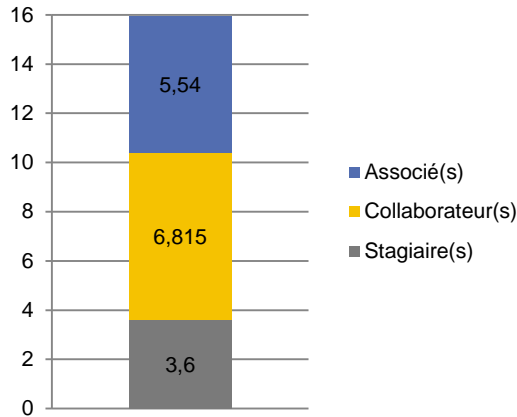


Le pourcentage d'isolés dépend de l'âge de l'avocat et de l'arrondissement.

- En moyenne, 23% des avocats déclarent un statut d'isolé.
- Seulement 15% des avocats de moins de 35 ans déclarent un statut d'isolé.
- Les arrondissements de Liège (18%) et de Bruxelles (17%) ont le pourcentage le plus faible d'isolés.

LA TAILLE DES CABINETS

Nombre d'avocats par cabinets



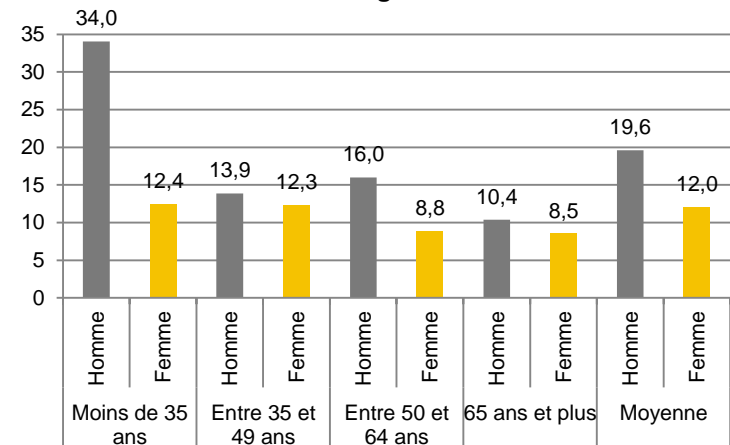
La taille moyenne des cabinets est de 16 avocats.

- Cette moyenne varie également en fonction de la taille des barreaux. Ainsi, les cabinets sont composés en moyenne de 21 avocats à Bruxelles et 13 à Liège tandis qu'au sein des plus petits barreaux, la taille moyenne est proche de 5 avocats.
- L'arrondissement de Charleroi, avec une moyenne de seulement 4,8 avocats par cabinet, fait office d'exception parmi les gros arrondissements.
- Une très large majorité (68%) des avocats travaillent dans des cabinets de moins de 10 avocats.

L'âge comme facteur explicatif

- Les avocats plus jeunes travaillent davantage dans des cabinets de plus grande taille. Plus de 25% des moins de 35 ans travaillent dans un cabinet de plus de 20 avocats.
- Nous constatons une différence significative entre les hommes et les femmes sur cette question. Ceux-ci travaillant en moyenne dans des cabinets de plus grande taille. Cette différence est particulièrement marquée chez les avocats de moins de 35 ans.

Taille moyenne du cabinet en fonction du sexe et de l'âge de l'avocat

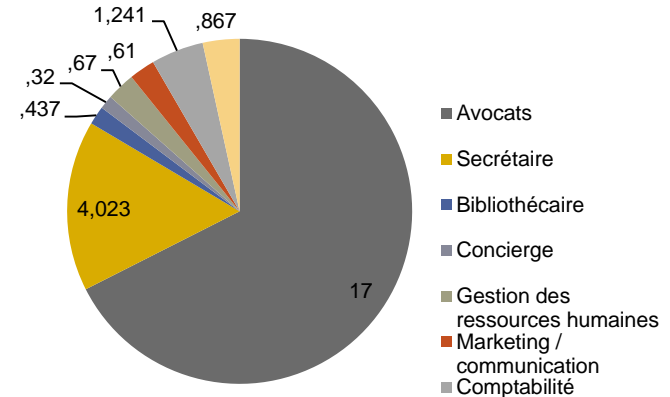


LES AUTRES PROFESSIONS AU SEIN DES CABINETS

En moyenne, en plus des avocats, un cabinet recourt à 8 travailleurs temps plein.

- Les cabinets de moins de 5 avocats engagent en moyenne un(e) secrétaire temps plein et un(e) comptable à mi-temps. Les autres professions sont très peu présentes au sein de cabinets de moins de 5 avocats.
- Logiquement, le nombre de travailleurs engagés varie proportionnellement avec la taille des cabinets. Ainsi, un cabinet composé de 5 à 19 avocats engage en moyenne 5 travailleurs.
- Globalement, le travail d'un avocat à temps plein induit l'engagement d'un autre travailleur à tiers temps.

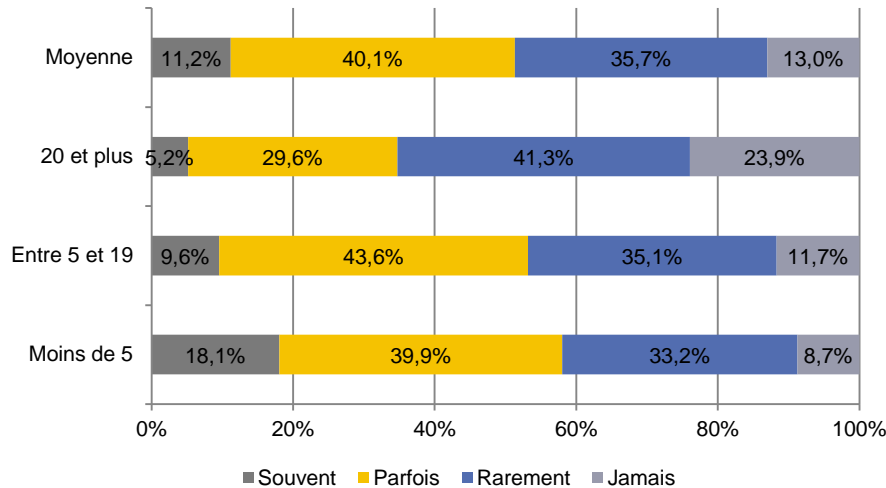
Nombre moyen de travailleurs au sein d'un cabinet



	Moins de 5	Entre 5 et 19	Entre 20 et 49	50 et plus
Secrétaire	1,029	2,723	6,240	19,836
Bibliothécaire	,002	,326	,450	1,748
Concierge	,05	,22	,39	1,51
Gestion des ressources humaines	,03	,17	,85	3,87
Marketing / communication	,06	,15	,77	3,57
Comptabilité	,582	,771	1,592	4,925
Entretien des bâtiments	,275	,675	1,748	2,568

STRUCTURES ET COLLABORATIONS

Faites-vous appel à des collaborateurs externes ?



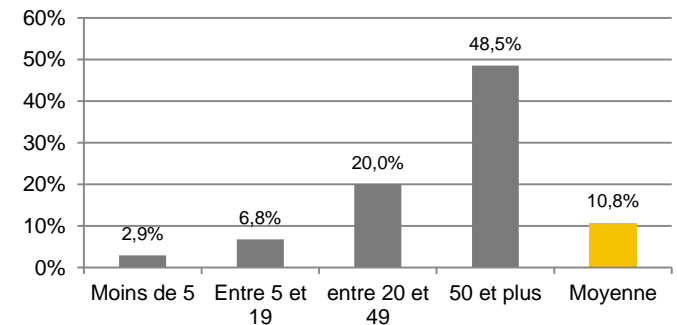
10,8% des cabinets font partie de structures internationales. Parmi ceux-ci, la moitié sont des structures intégrées.

- Ce pourcentage varie en fonction de la taille des cabinets. Plus un cabinet est grand, plus il a de chance de faire partie d'une structure internationale. Ainsi, près de 50% (48,5%) des cabinets de plus de 50 personnes font partie d'une structure internationale.

Plus de 50% des avocats interrogés font souvent ou parfois appel à des collaborateurs extérieurs.

- L'arrondissement influence le recours à des collaborateurs externes. Ainsi, Huy et Dinant sont les arrondissements parmi lesquels les avocats recourent le plus à des collaborateurs externes.
- Ces variations s'expliquent en partie par la taille des cabinets. Plus un cabinet est grand, moins il aura recours des collaborateurs externes.
- Le sexe et l'âge de l'avocat n'ont pas d'influence.

Votre cabinet fait-il partie d'une structure internationale (à l'exception des réseaux) ? ? (% de oui)

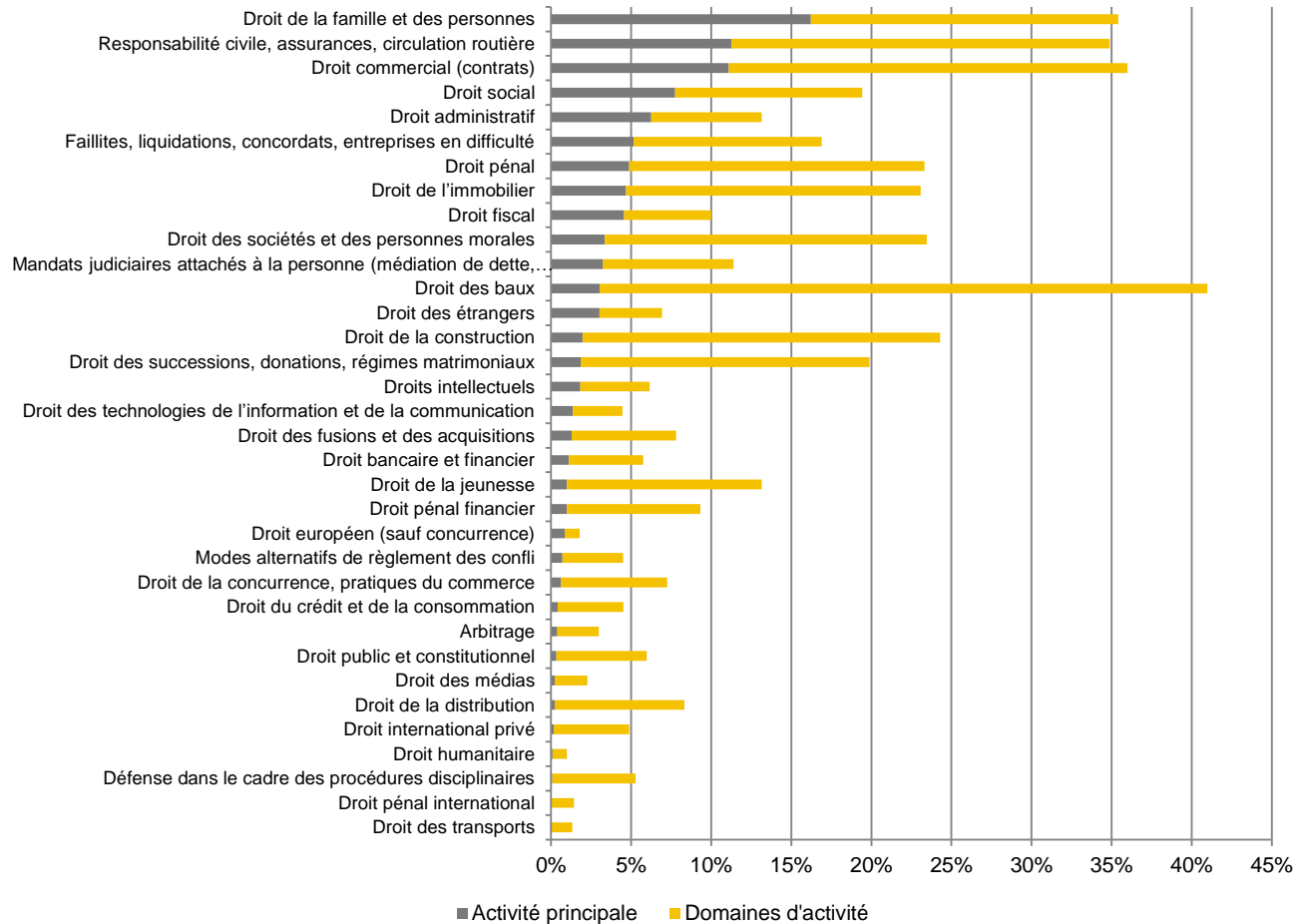


LE MÉTIER D'AVOCAT

ACTIVITÉS, COLLABORATIONS ET AIDE JURIDIQUE

LES DOMAINES D'ACTIVITÉS

Activités principales et domaines d'activité



Comme en 2010 et en 2013, le droit de la famille et des personnes est l'activité principale déclarée par le plus grand nombre d'avocats.

- 16,2% des avocats déclarent le « droit de la famille et des personnes » comme leur activité principale.
- De manière générale, la hiérarchie des activités principales a très peu évolué depuis 2007.
- Si on observe l'ensemble des domaines exercés (principal + secondaires), le droit des baux est le seul à dépasser les 40% , viennent ensuite le droit commercial, la responsabilité civile et le droit de la famille.

COLLABORATIONS ET NOUVEAUX TYPES D'ACTIVITÉS

En moyenne 43 % des avocats ont collaboré avec d'autres professions du conseil au cours des 3 dernières années.

- Les hommes collaborent davantage que les femmes. 49 % des hommes déclarent avoir collaboré contre seulement 38 % des femmes. Par contre, on ne constate aucune différence significative liée l'âge.

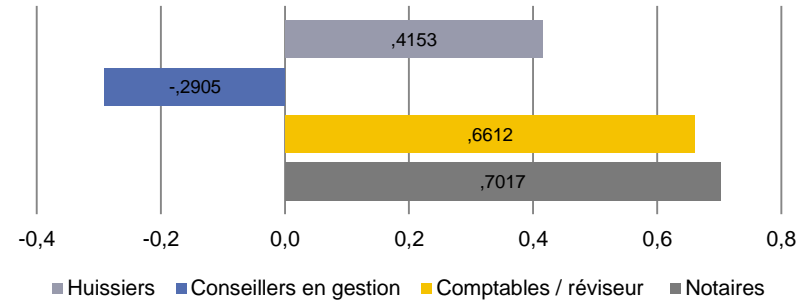
Pour les avocats, la collaboration avec des conseillers en gestion est à éviter.

- Avec un score moyen de -0,3 sur une échelle allant de -2 à 2 la collaboration avec des conseillers en gestion est la seule qui est perçue négativement par les avocats
- Par contre, avec des scores moyens respectivement de 0,7 et 0,66 les collaborations avec les comptables et les notaires sont perçues comme des opportunités intéressantes.

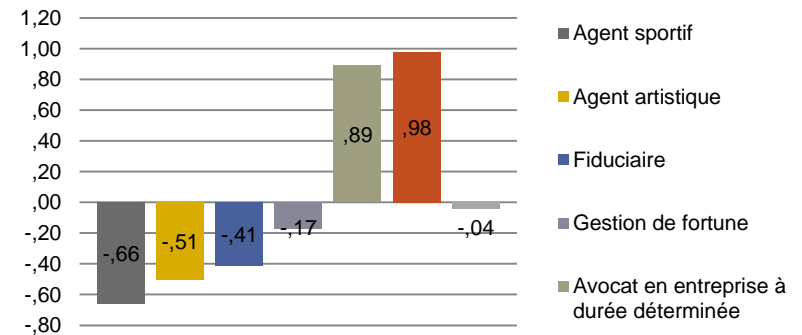
Parmi les propositions, seule l'activité d'avocat en entreprise est perçue comme une opportunité intéressante.

- L'ensemble des autres activités proposées est perçu négativement par les avocats interrogés. L'activité d'agent (sportif ou artistique) étant pour eux particulièrement à éviter.

Collaborations qui représentent selon les avocats des opportunités intéressantes (+2) et celles à éviter (-2)



Types d'activités qui représentent selon les avocats des opportunités intéressantes (+2) et celles à éviter (-2)

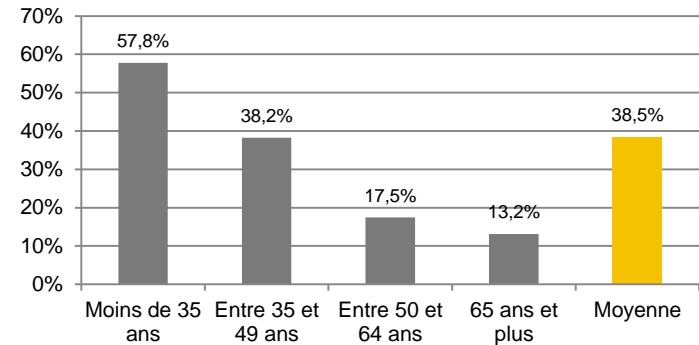


L'AIDE JURIDIQUE EN CHIFFRES

En 2018, 38,5% des répondants sont volontaires en aide juridique. Ce chiffre est en légère baisse par rapport à 2013 surtout chez les avocats les plus âgés.

- Ce pourcentage varie fortement avec l'âge de l'avocat. 57,8% des avocats de moins de 35 ans sont volontaires (59 % en 2013) alors qu'après 50 ans ils ne sont plus que 17,5% (22% en 2013).
- Parallèlement à cette activité volontaire en aide juridique, plus de 50% des avocats consultent ou plaident gratuitement (pro bono) occasionnellement ou régulièrement, 32% rarement et 16% jamais.

% d'avocats actuellement volontaire en aide juridique



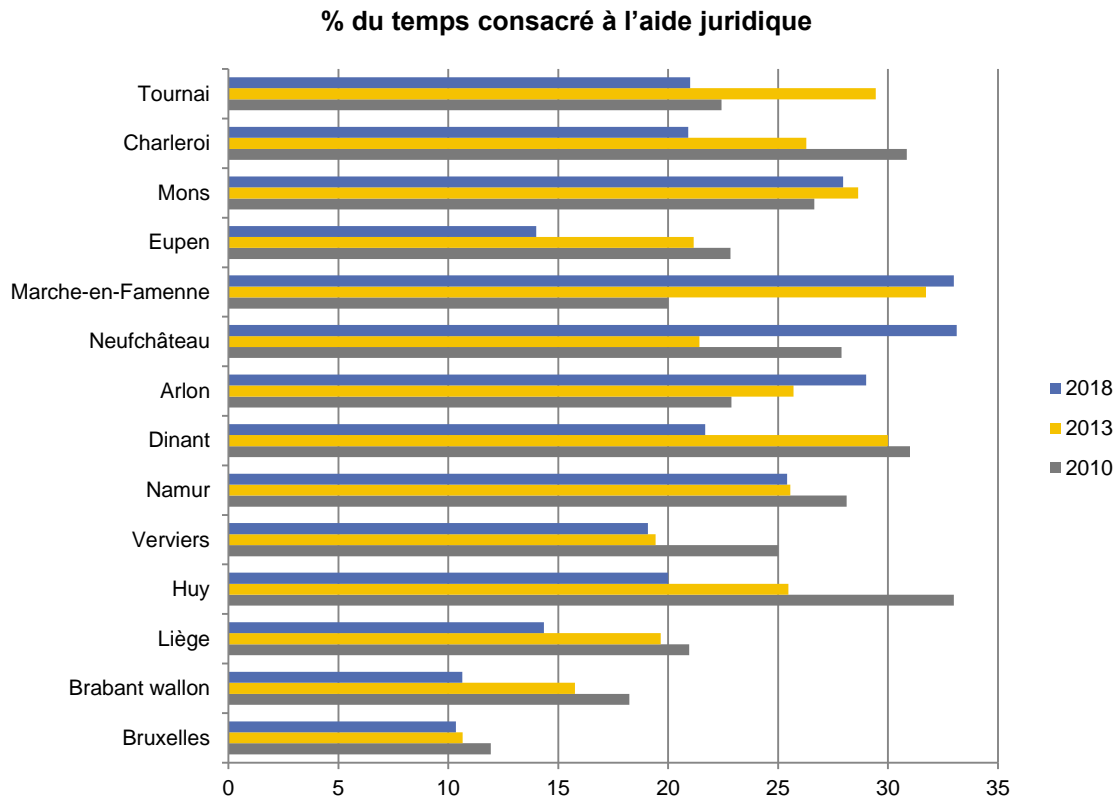
Les raisons motivant ce choix sont également liées à l'âge de l'avocat.

	entre 50 et 64 ans	entre 35 et 49 ans	moins de 35 ans	moyenne
Parce que c'est comme ça que je conçois l'exercice de la profession	82,30%	89,50%	82,50%	84,30%
Parce que les métiers (domaines) que je pratique l'impliquent	86,10%	84,40%	59,20%	75,60%
Par obligation (stage)	3,80%	14,60%	50,30%	29,10%
Par solidarité avec mes confrères	65,30%	37,30%	21,50%	35,30%
Par nécessité financière	42,60%	63%	54,90%	54,10%

• Si les deux premières raisons invoquées ci-contre sont fortement consensuelles entre les différentes catégories d'âge, les trois dernières permettent de différencier les motivations. Ainsi, la solidarité avec les confrères est principalement invoquée par les plus de 50 ans, tandis que la notion d'obligation est surtout présente chez les moins de 35.

• Notons enfin que les avocats âgés entre 35 et 49 ans sont ceux qui citent le plus souvent les raisons financières comme source de motivation.

L'AIDE JURIDIQUE EN CHIFFRES



*Pour permettre une comparaison avec les vagues 2010 et 2013 l'arrondissement judiciaire correspond ici à celui dans lequel l'avocat pratique régulièrement et non celui dans lequel se situe son cabinet et le barreau de Luxembourg a été scindé entre ses trois composantes antérieures.
Etant donné les effectifs, il convient d'être prudent quant à la fiabilité des résultats au sein des plus petits arrondissements .*

En moyenne, les répondants consacrent 12,5% de leur temps de travail à l'aide juridique, ce qui équivaut à 7,6% de leur chiffre d'affaires.

- Si les avocats de plus de 50 ans déclarent 4,5% de leur temps de travail pour moins de 1,8% du chiffre d'affaires, les moins de 35 ans déclarent 19% de leur temps de travail pour 12,5% du chiffre d'affaires.
- Logiquement, le domaine principal dans lequel l'avocat exerce a également de l'influence. Le droit de la famille, de la jeunesse, des étrangers et le droit pénal étant les domaines où l'on pratique le plus l'aide juridique.
- Enfin, les femmes (17%) y consacrent davantage de temps que les hommes (9,7%), et ce, quel que soit leur âge ou le domaine principal dans lequel elles exercent. À titre d'exemple, en 2018, une femme de moins de 35 ans consacre 22% de son temps de travail à l'aide juridique, alors qu'un confrère masculin du même âge y consacre 16%.

CLIENTÈLE ET TARIFICATION

CLIENTÈLE, FACTEURS DE SUCCÈS, TARIFICATION

TYPE DE CLIENTÈLE

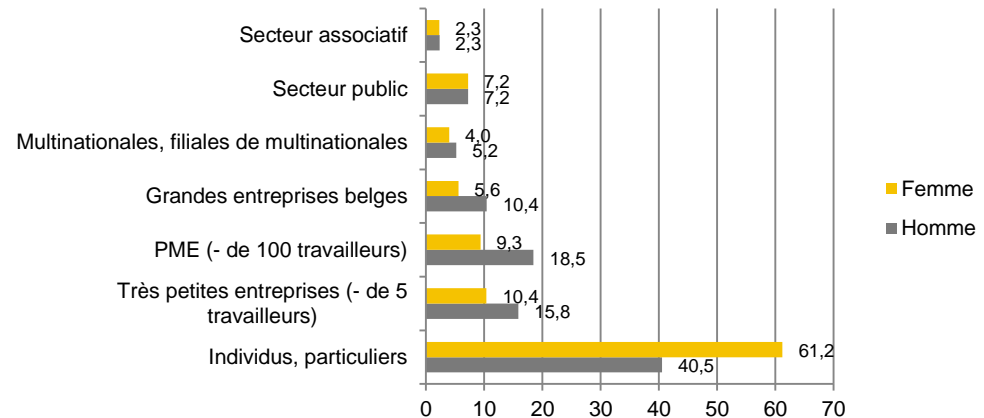
En moyenne, les particuliers constituent 48,5% de l'activité des avocats

- Le pourcentage de particuliers est en diminution de 3,5% par rapport à 2013 et de 2,5 % par rapport à 2010.
- Ce taux varie considérablement entre les barreaux. A Bruxelles, les particuliers représentent moins de la moitié de l'activité alors que dans d'autres arrondissements, ils représentent plus de 70%.
- Plus la taille des cabinets est importante moins les clients particuliers représentent de part d'activité. Ainsi, les particuliers représentent 65% de part d'activité dans les cabinets de moins de 5 avocats. A l'opposé, plus de 60% de part d'activité des cabinets de plus de 50 avocats proviennent de grandes entreprises belges ou de multinationales.

Les particuliers représentent 61,2% de l'activité des avocates.

Tout comme en 2013, les avocats plus âgés se constituent une clientèle plus importante au sein des entreprises (PME, grandes entreprises et multinationales).

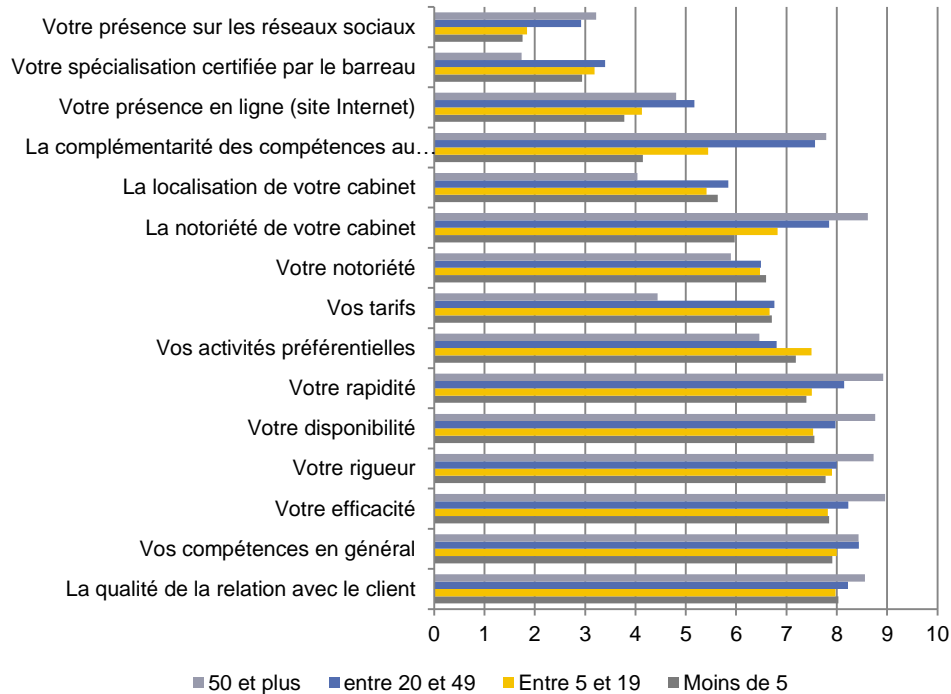
% de la charge de travail en fonction du sexe de l'avocat et du type de clientèle



Les particuliers représentent 55% de la charge de travail des avocats âgés entre 25 et 49 ans.

Tout comme en 2013, les avocats plus âgés se constituent une clientèle plus importante au sein des entreprises (PME, grandes entreprises et multinationales).

Critères pris en compte par les clients pour faire appel à vous (score allant de 0 à 10)

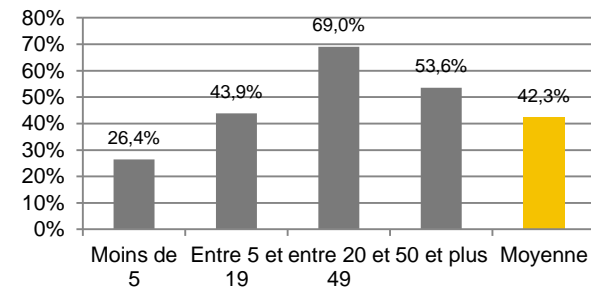


La taille du cabinet influence la propension à répondre à des marchés publics ou à des appels d'offres. Si, en moyenne, 40% des avocats ont répondu à un appel d'offre au cours des trois dernières années, ils sont près de 70% parmi les cabinets comprenant entre 20 et 49 avocats.

A la question « quels sont les critères pris en compte selon vous par vos clients ? » les répondants mettent en avant la qualité de la relation, les compétences, la rigueur, la disponibilité ou encore la rapidité.

- Les tarifs ou la spécialisation certifiée par le barreau sont davantage mis en avant par les avocats travaillant dans des cabinets de plus petite taille.
- L'âge de l'avocat influence également les réponses à cette question: les jeunes donnant un score supérieur à la présence en ligne et sur les réseaux sociaux. Par contre les femmes et les hommes se positionnent identiquement sur ces questions.

Au cours des 3 dernières années, avez-vous répondu à des appels d'offres ou marchés publics ? (% de oui)

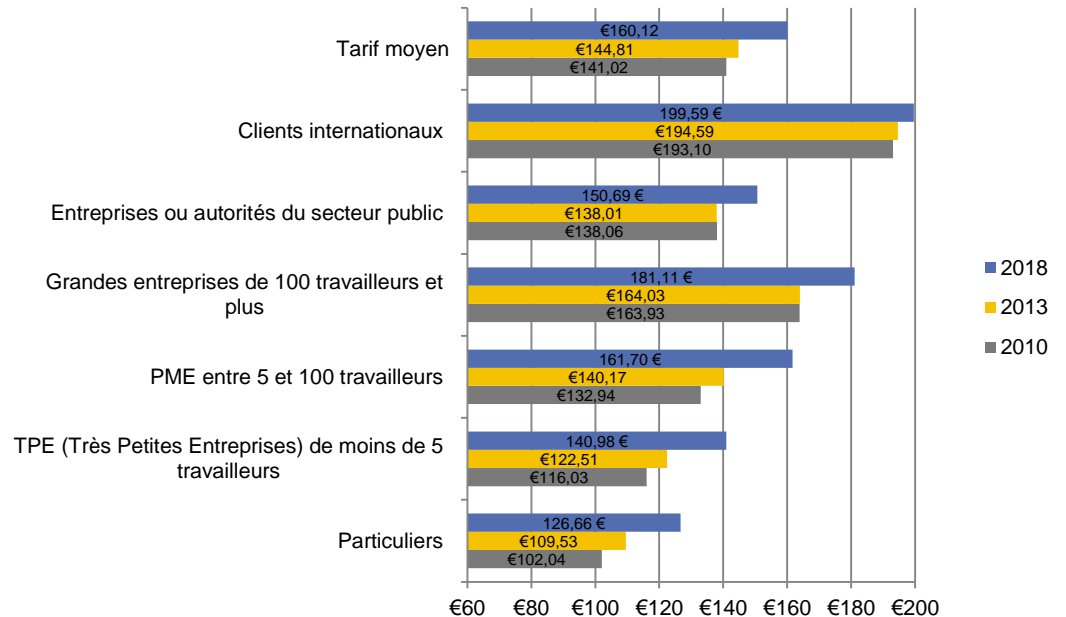


ANALYSE DE LA TARIFICATION

Il apparait clairement que le tarif moyen appliqué par les avocats croît avec la taille de l'entreprise.

- Pour les clients particuliers, le tarif moyen pratiqué par les avocats a augmenté de 3% annuellement entre 2013 et 2018 et atteint en 2018, 126,66 euros de l'heure.
- Cette augmentation annuelle s'observe également au tarif moyen appliqué aux petites et moyennes entreprises.
- Les tarifs horaires appliqués aux grandes entreprises et au secteur public a légèrement augmenté entre 2013 et 2018 (2% annuellement) pour atteindre respectivement 181 et 150 euros.
- Par contre, aucune augmentation des tarifs horaires n'est constatée pour les clients internationaux.

Tarif horaire moyen par type de clientèle



Plus un avocat est âgé et plus le cabinet dans lequel il exerce est grand, plus son tarif horaire sera élevé.

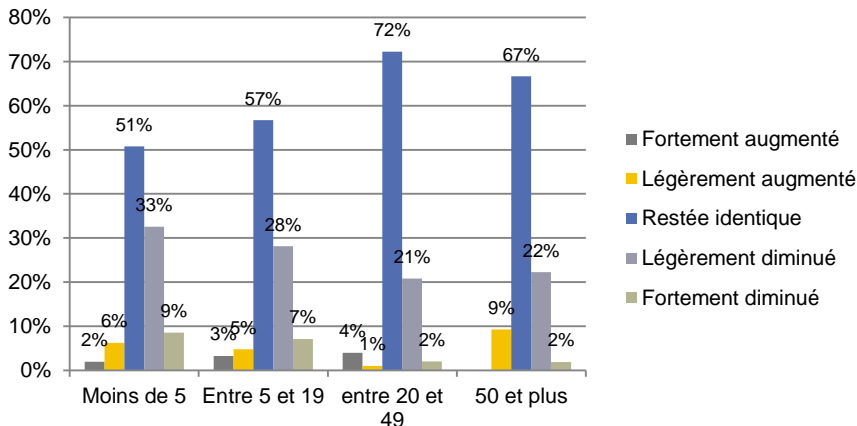
- Si l'on observe l'évolution du tarif horaire en fonction de la taille du cabinet, celui-ci augmente progressivement. Cette augmentation revêt presque un caractère exponentiel.
- L'âge influence également la tarification horaire. Logiquement, plus un avocat est âgé, plus la tarification horaire sera élevée, et ce quel que soit le type de clients.

IMPACTS DE L'APPLICATION DE LA TVA

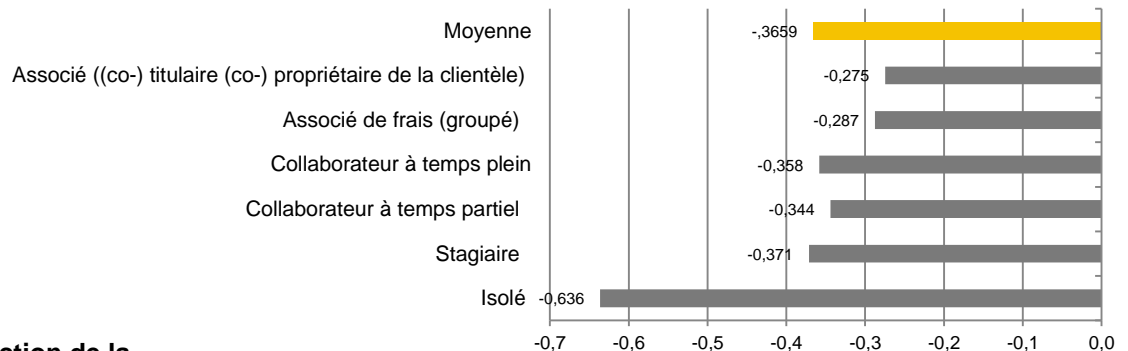
En moyenne, les avocats déclarent une modeste diminution de leur clientèle suite à l'application de la TVA.

Cet impact est plus fortement ressenti pas les avocats isolés ce qui s'explique notamment par une présence plus importante de particuliers au sein de leur clientèle.

Impact de l'application de la TVA en fonction de la taille du cabinet



Suite à l'application de la TVA diriez-vous que votre clientèle a ...
Echelle allant de -2 (fortement diminué) à +2 (fortement augmenté)

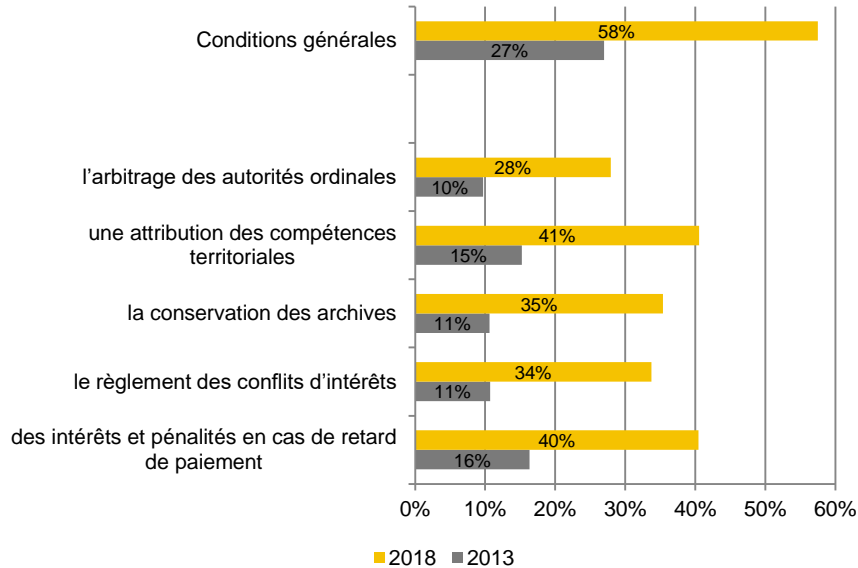


40% des avocats travaillant dans un cabinet de moins de 5 avocats imputent une légère ou forte diminution de leur clientèle à l'application de la TVA

Près de 10% des avocats travaillant dans un cabinet de moins de 5 avocats déclarent que l'application de la TVA a fortement diminué leur clientèle. Ils ne sont plus que 2% parmi les cabinets de plus de 20 avocats.

TYPE DE TARIFICATION ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Conditions générales et dispositions particulières (% de Oui)

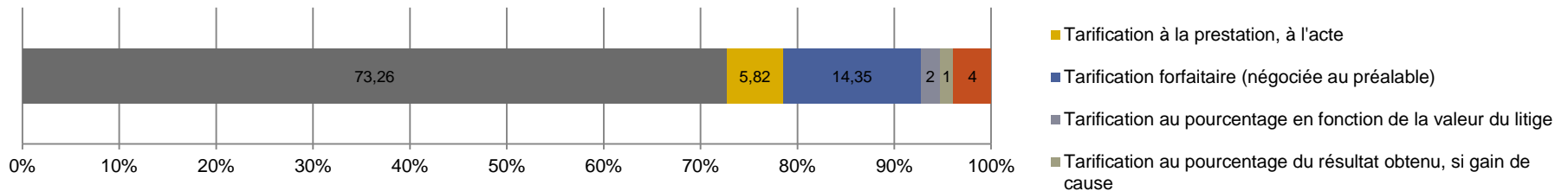


En 2018, un avocat sur deux (50,2%) passe souvent ou toujours un accord avec son client sur la fréquence d'envoi des états.

- Ce pourcentage est en constante augmentation depuis 2007. Il était de 27,6% en 2007 et de 38,8% en 2013.
- 58% des avocats utilisent des conditions générales. Ils étaient seulement 27 % en 2013.
- Si on décline les différentes dispositions contenues dans les conditions générales, on constate que les deux dispositions les plus usuelles sont celles relatives à des intérêts et pénalités en cas de retard (40%) et celles relatives à une attribution de compétence territoriale (41%).

La tarification horaire est de plus en plus utilisée par les avocats et représente actuellement 73,26% du chiffre d'affaires, soit une augmentation de près de 5% par rapport à 2013.

La fréquence des états d'honoraires

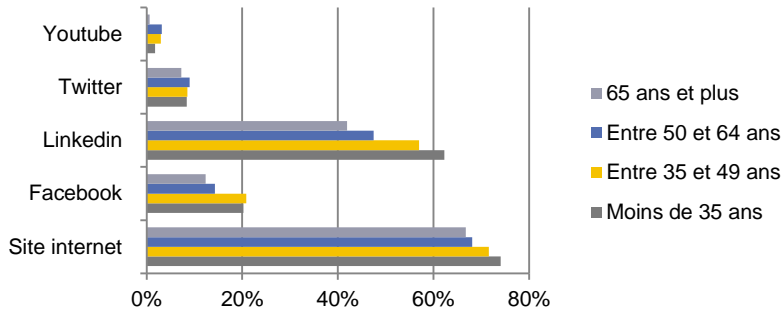


LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

OUTILS, LOGICIELS ET PLATEFORMES

PRÉSENCE EN LIGNE

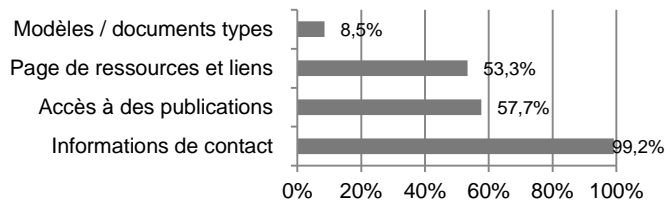
Utilisez-vous les outils suivants pour assurer votre présence en ligne ? (% de oui)



Les hommes sont davantage présents sur Internet que les femmes.

- 79% des hommes déclarent être présents sur Internet contre 68 % des femmes.

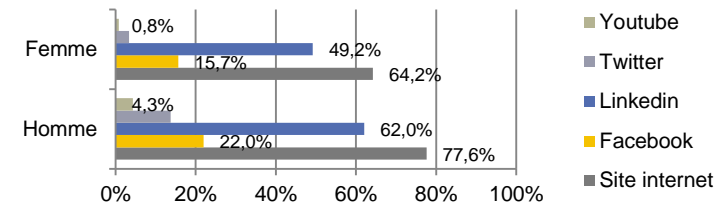
Quelles sont les rubriques présentes sur votre site internet ? (% de oui)



Un avocat sur deux est présent sur LinkedIn. En moyenne, 74% des avocats déclarent être présents sur Internet.

- L'âge de l'avocat influence sa présence sur les réseaux sociaux. Plus il est jeune, plus il est présent sur Facebook et LinkedIn.
- La taille du cabinet influence également la présence en ligne. Globalement, plus le cabinet est grand plus la présence en ligne est importante.

Utilisez-vous les outils suivant pour assurer votre présence en ligne ? (% de oui)

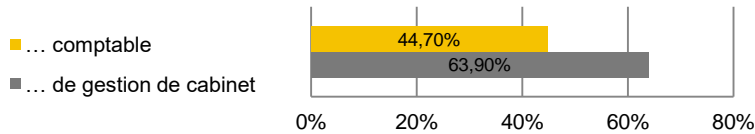


La fonction première des sites Internet est de communiquer les informations de contact. Cette rubrique est présente dans 99,2% des sites Internet.

- Un site Internet sur deux comprend une page de ressources ou un accès à des publications et seulement 8,5% donnent accès à des modèles ou des documents types.

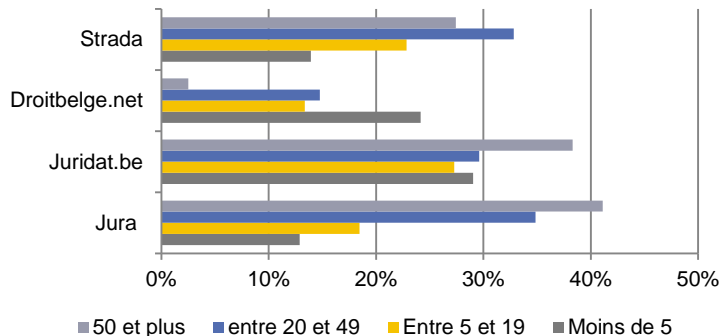
LOGICIELS ET OUTILS DE RECHERCHE

Utilisez-vous un logiciel... (% de oui)



Mis à part Google, Juridat.be est l'outil de recherche le plus utilisé par les avocats. Près d'un avocat sur deux l'utilise plus d'une fois par semaine.

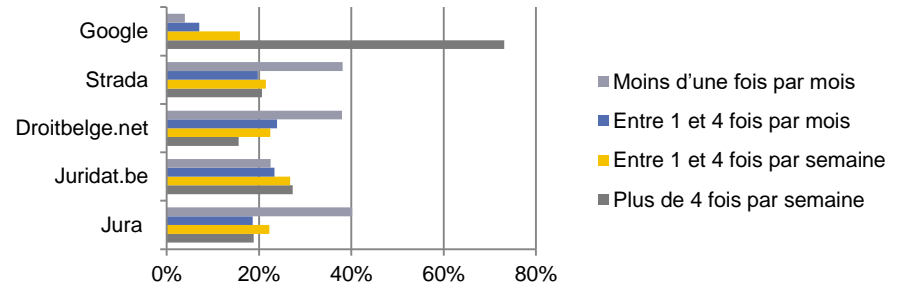
% d'avocats qui utilisent ces moteurs ou outils de recherche plus de 4 fois par semaine



En moyenne, six cabinets sur dix utilisent un logiciel de gestion et un sur deux un logiciel comptable.

Sans surprise, la taille du cabinet influence l'utilisation de logiciels comptables ou de gestion. A partir de 20 avocats, plus de 90% des cabinets utilisent un logiciel de gestion et plus de 85 % un logiciel comptable.

A quelle fréquence en moyenne utilisez-vous ces moteurs et outils de recherche?

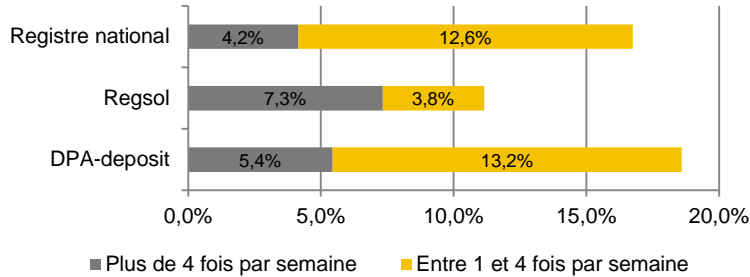


La taille du cabinet influence le choix des outils de recherche.

En se focalisant sur les utilisateurs très réguliers (plus de 4 fois par semaine), on constate que l'outil utilisé dépend fortement de la taille des cabinets. Par exemple, Droitbelge.net est pratiquement abandonné au sein des cabinets de plus de 50 avocats alors qu'il est encore largement utilisé dans les cabinets de moins de 5 avocats. Le constat inverse est observable pour Jura.

LES PLATEFORMES

Fréquence d'utilisation des plateformes



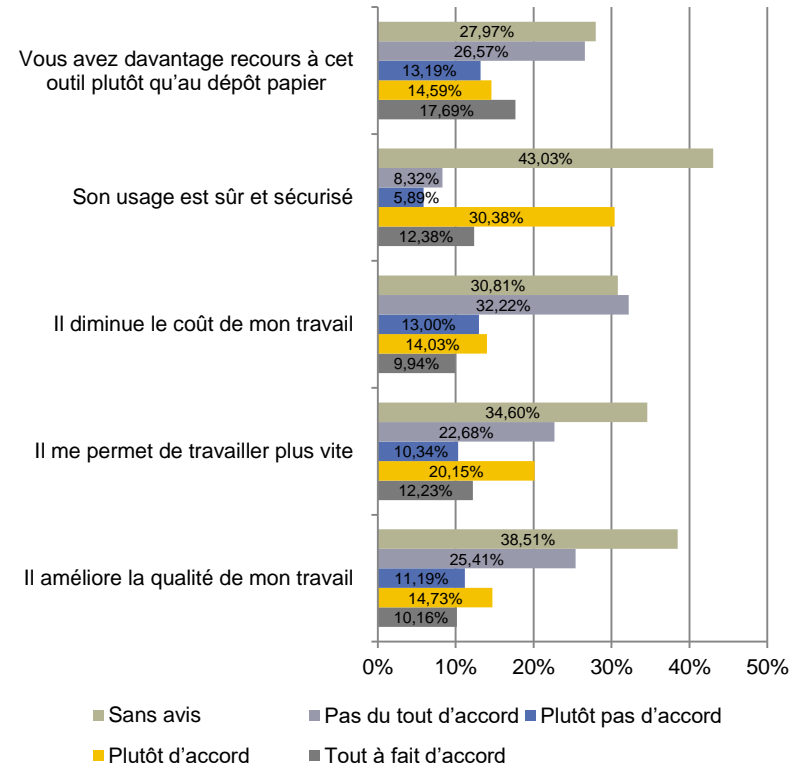
L'utilisation de ces trois plateformes reste relativement confidentielle puisque plus de 50 % des avocats déclarent les utiliser moins d'une fois par mois.

- 18,6 % des avocats utilisent DPA-deposit au minimum 1 fois par semaine, 16,2% le registre national et 11,1% Regsol.
- On ne constate aucune différence significative dans la fréquence d'utilisation de ces plateformes en fonction de la taille des cabinets, de l'âge ou du sexe de l'avocat.

Les avis des avocats sur DPA-deposit sont relativement contrastés, mais plutôt négatifs quant à son impact sur leur travail quotidien.

- Notons également le pourcentage important de « sans avis » induit sans doute par le manque de recul et d'utilisation de cette plateforme.

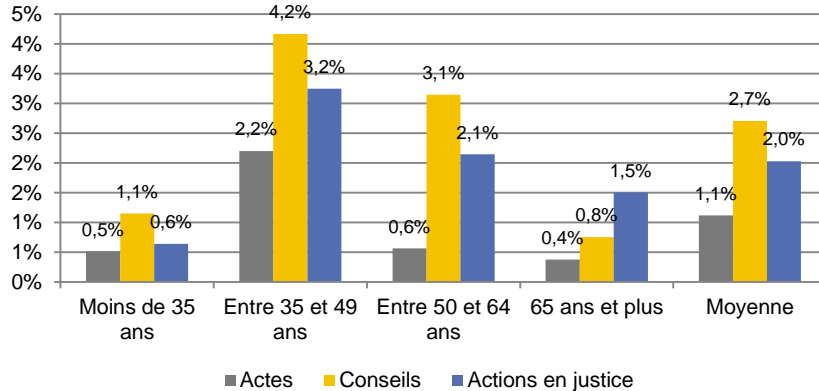
Au sujet de votre usage de DPA-deposit, êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes:



Il convient d'émettre certaines réserves quant à ces résultats, la DPA venant d'être implémentée au moment de la réalisation de ce baromètre.

LES LEGALTECHS

% d'avocats actifs dans une Legaltech qui offre ce type de service



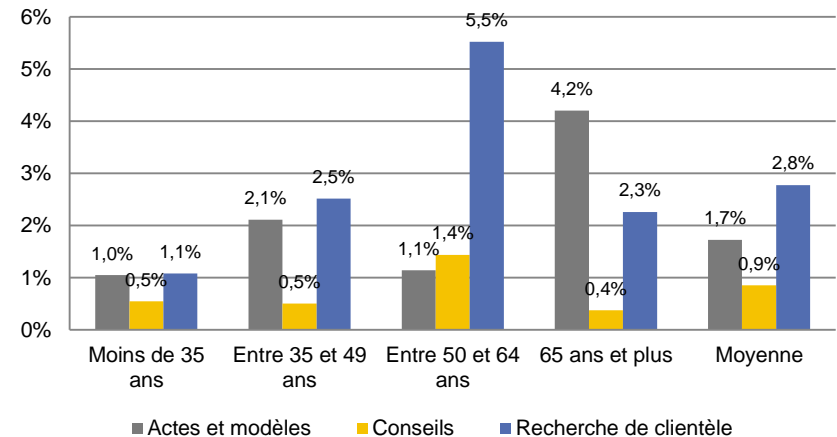
Moins de 2 % des avocats font appel à des Legaltech. Néanmoins, on constate une légère influence de l'âge sur cette pratique.

- Le sexe de l'avocat ou de la taille du cabinet n'influence pas significativement les réponses à ces trois questions.
- Notons que cinq domaines de spécialisation y ont davantage recours (droit de la construction, droit de la concurrence, droit de la consommation, droit de la distribution et droit des technologies de l'information).

6,1% des avocats âgés entre 35 et 49 ans sont actifs dans au minimum une Legaltech.

- Ce pourcentage varie en fonction de l'âge de l'avocat et atteint en moyenne 3,6 %.
- Avec en moyenne 2,7% des avocats actifs en leur sein, les Legaltechs offrant des services de conseils sont les plus représentées.

% d'avocats qui font appel à une Legaltech qui offre ce type de service



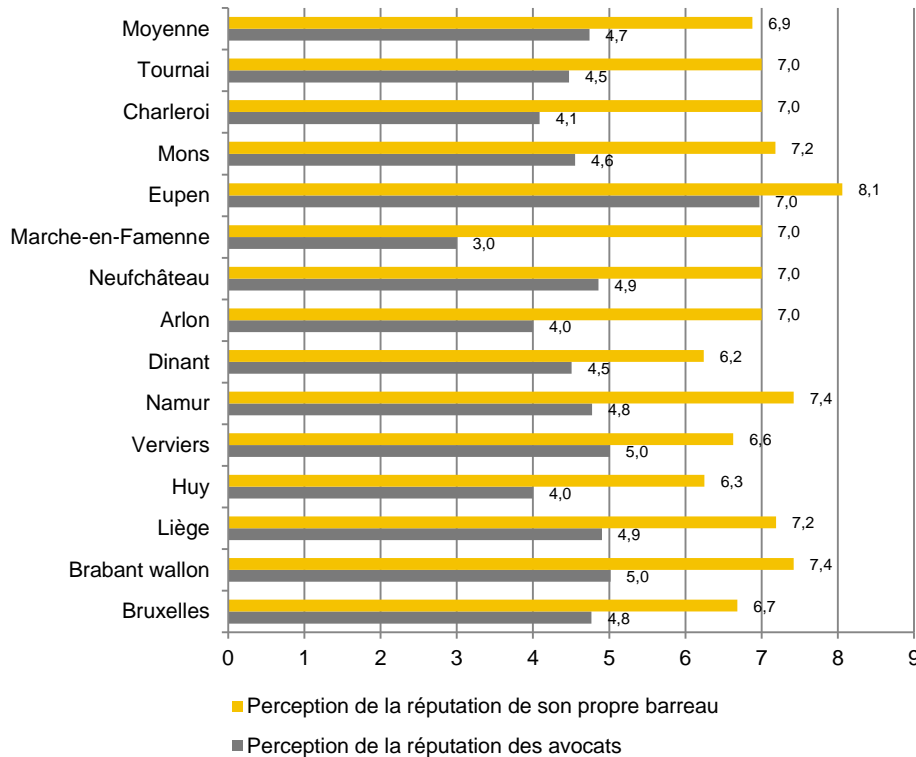
IDENTITÉ PROFESSIONNELLE

PERCEPTION, SATISFACTION ET BIEN-ÊTRE

RÉPUTATION DU BARREAU

Échelle de scores allant de 0 (très mauvaise réputation) à 10 (très bonne réputation)

Perception de réputation



Pour permettre une comparaison avec les vagues 2010 et 2013 l'arrondissement judiciaire correspond ici à celui dans lequel l'avocat preste régulièrement et non celui dans lequel se situe son cabinet et le barreau de Luxembourg a été scindé entre ses trois composantes antérieures. Etant donné les effectifs, il convient d'être prudent quant à la fiabilité des résultats au sein des plus petits arrondissements .

Les avocats pensent avoir une assez mauvaise réputation auprès du public.

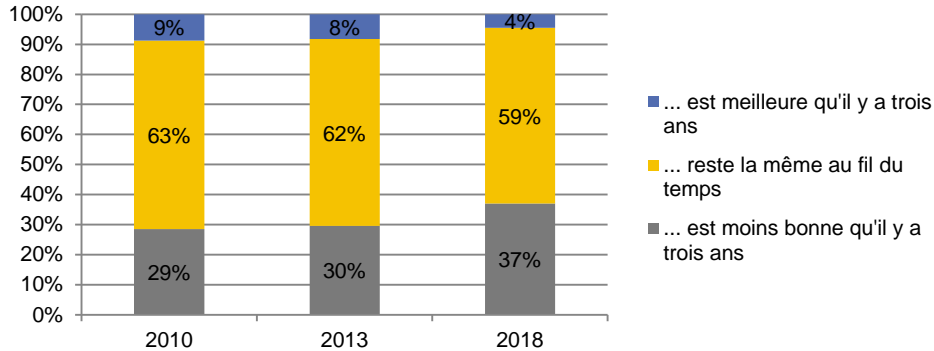
- L'indicateur ci-contre permet de situer la moyenne à 4,6 (4,3 en 2018) c'est-à-dire légèrement au dessus de « assez mauvaise réputation ».
- Néanmoins, on constate une certaine variabilité de l'indicateur entre les différents arrondissements. Deux arrondissements judiciaires se détachent fortement de la moyenne: Eupen et Marche. Le premier avec une perception plus positive de la profession et le second avec une perception nettement plus négative.

Avec un score moyen de 7 sur 10, les avocats considèrent généralement que leur barreau a une assez bonne ou une très bonne réputation.

- Ce sentiment est partagé quel que soit l'âge, le sexe ou le statut de l'avocat et est très stable par rapport à 2010 et 2013.
- Comme en 2013, les avocats des barreaux de Eupen, avec un score de plus de huit sur dix attribuent un score de réputation de leur Barreaux plus élevé que leurs confrères des autres arrondissements. A contrario, comme en 2010 et 2013, les barreaux de Dinant et de Huy récoltent plus d'avis négatifs concernant sa réputation.

ÉVOLUTION DE L'IMAGE DE LA PROFESSION

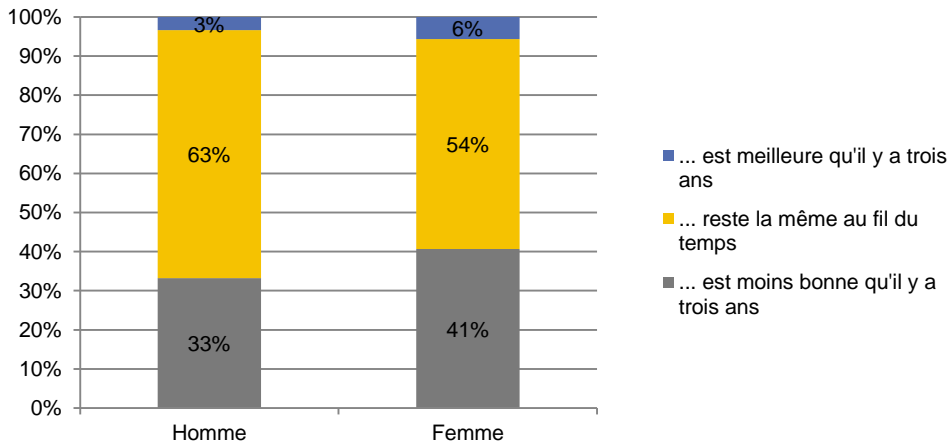
Diriez-vous que l'image de la profession d'avocat ...



Alors qu'en 2010 et 2013, moins de 30% des avocats estimaient que l'image de leur profession s'était détériorée au cours des trois dernières années, ils sont aujourd'hui près de 40%.

- Globalement, on assiste à une évaluation plus négative de la part des avocats.
- Cette perception de l'évolution de la profession diffère avec l'âge de l'avocat. Les plus jeunes d'entre eux ont une vision plus négative de la profession. Ceci s'explique en grande partie par leur statut professionnel: les stagiaires étant plus négatifs que les autres.
- Les femmes sont également plus sévères. Elles sont 46% à estimer que l'image est moins bonne qu'il y a trois ans alors que 34 % des hommes sont du même avis. Inversement, si 6% des hommes considèrent que l'image de la profession est meilleure qu'il y a trois ans, seulement 4% des femmes sont d'accord avec cette affirmation.

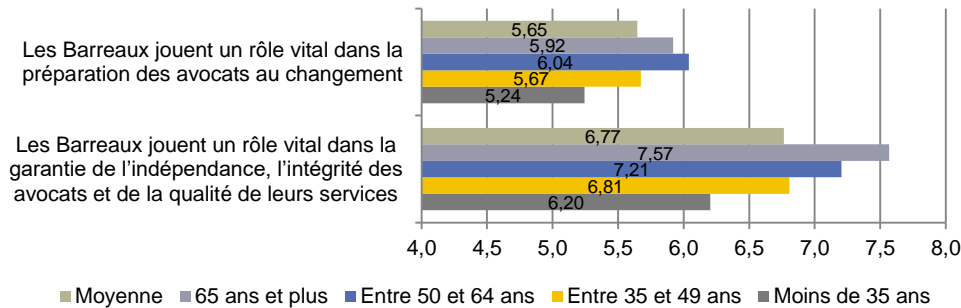
Diriez-vous que l'image de la profession d'avocat ...



RÔLE DES BARREAUX ET VALORISATION DU MÉTIER

Rôle des barreaux

Échelle de scores allant de 0 (pas du tout d'accord) à 10 (tout à fait d'accord)



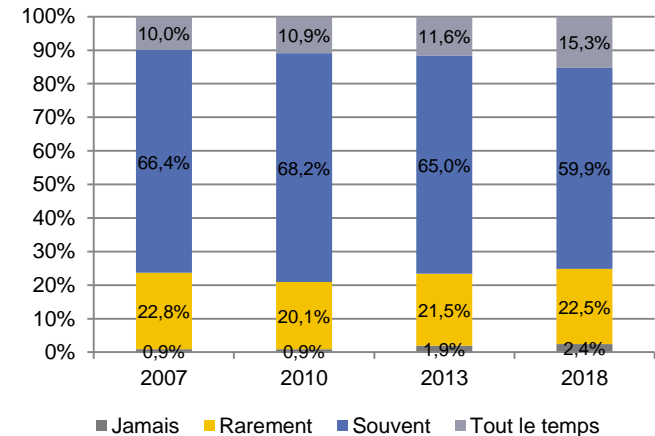
Les avocates plus âgées accordent davantage d'importance au rôle des barreaux.

- Pour les avocats, les barreaux jouent un rôle plus grand dans la garantie d'indépendance ou d'intégrité que dans leur préparation au changement.
- La taille du cabinet et le sexe de l'avocat n'influencent pas les scores de ces deux questions.

La fierté d'exercer la profession d'avocat reste un sentiment largement partagé.

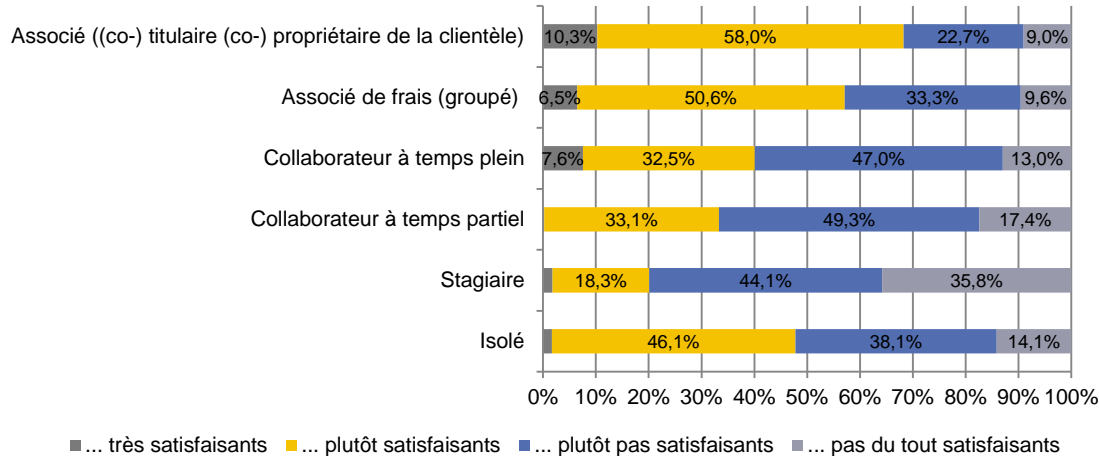
- En 2013, 75% des répondants se sentent souvent ou tout le temps fiers d'être avocats. Ces résultats sont très stables entre les différentes vagues.
- Contrairement à 2013, le sentiment de valorisation identitaire n'est plus influencé par le sexe du répondant. Ainsi, une avocate aura en moyenne un sentiment de fierté égal à celui de son confrère masculin.
- Les avocats de plus de 65 ans se démarquent légèrement des autres avec un sentiment de fierté plus présent.
- Enfin, si l'on s'intéresse à la taille du cabinet dans lequel l'avocat travaille, on remarque que les avocats travaillant dans un cabinet de plus de 50 avocats se détachent des autres avec un sentiment de fierté moins important. 60% se disent souvent ou tout le temps fiers d'être avocat contre une moyenne de 75% pour les cabinets de plus petite taille.

Fierté d'être avocat



CHARGE DE TRAVAIL ET REVENUS

Satisfaction du revenu en fonction du statut



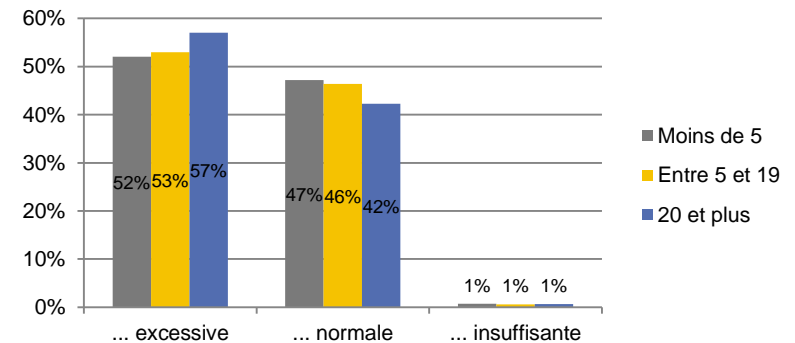
Les stagiaires sont de loin les moins satisfaits de leur revenu.

- Les stagiaires se démarquent des autres statuts avec une insatisfaction plus importante quant à leurs revenus.
- On ne constate pas de différence entre 2013 et 2018.
- Les femmes sont également moins satisfaites que leurs confrères masculins de leurs revenus.

Un avocat sur deux estime que sa charge de travail est excessive.

- Ce sentiment est stable depuis 2013 mais est diffère légèrement en fonction de la taille du cabinet.
- Comme en 2013, l'âge et le sexe de l'avocat n'ont pas d'influence sur cette question.
- La conciliation entre vie professionnelle et vie familiale reste problématique, a fortiori pour les femmes et surtout lorsqu'elles sont jeunes.

Estimez-vous que votre charge de travail est ...



BIEN-ÊTRE ET SATISFACTION

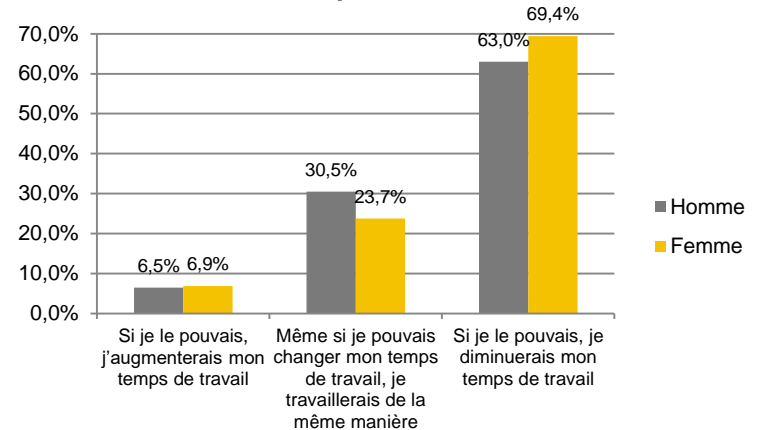
La majorité des avocats souhaiteraient diminuer leur temps de travail

- 66% des avocats souhaiteraient diminuer leur temps de travail s'ils le pouvaient. Ce pourcentage est très stable depuis 2007 et ne varie pas avec l'âge du répondant. Par contre 69% des femmes, contre 63% des hommes, souhaiteraient diminuer leur temps de travail.
- Comme en 2013, les avocats prennent en moyenne 4 semaines de vacances par an. Ce chiffre est identique chez les hommes et les femmes, mais augmente légèrement avec l'âge de l'avocat. Un avocat de moins de 35 ans déclare prendre en moyenne 3,4 semaines de vacances tandis que son confrère de plus de 50 ans et plus déclare en moyenne 4,2 semaines.

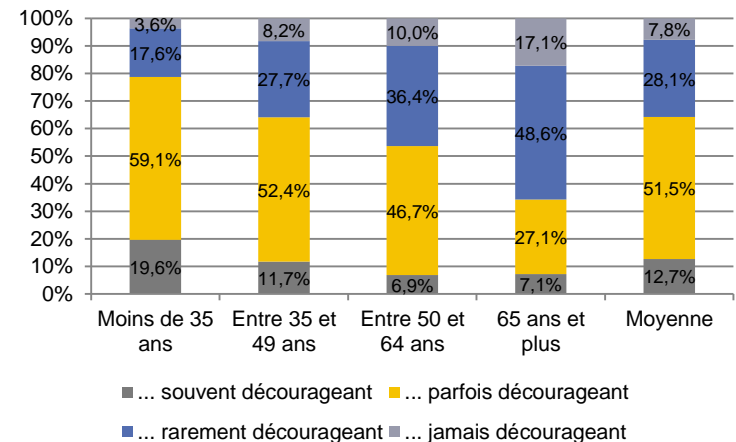
Plus un avocat est jeune, plus il considère que son parcours professionnel a été souvent décourageant.

- 30% des stagiaires estiment que leur parcours professionnel d'avocat a été souvent décourageant.
- À âge égal, on ne constate pas de différence entre les avocates et leurs homologues masculins.
- De même, si en 2010, les barreaux de plus petite taille semblaient générer plus de découragement que les autres, cette tendance ne se confirme plus en 2017. S'il existe bien des différences entre barreaux, on ne peut plus les imputer à la taille de ceux-ci.

Temps de travail



Votre parcours professionnel d'avocat a été ...

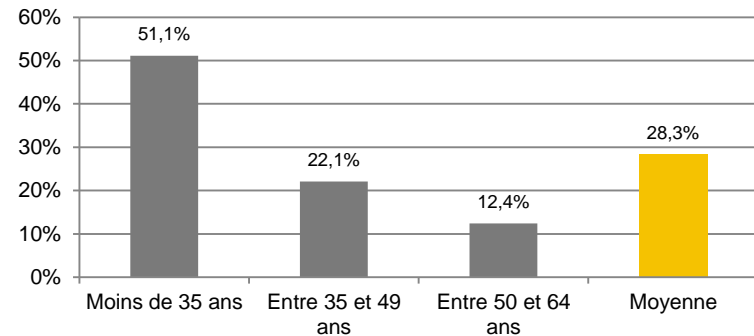


RÉORIENTATIONS PROFESSIONNELLES

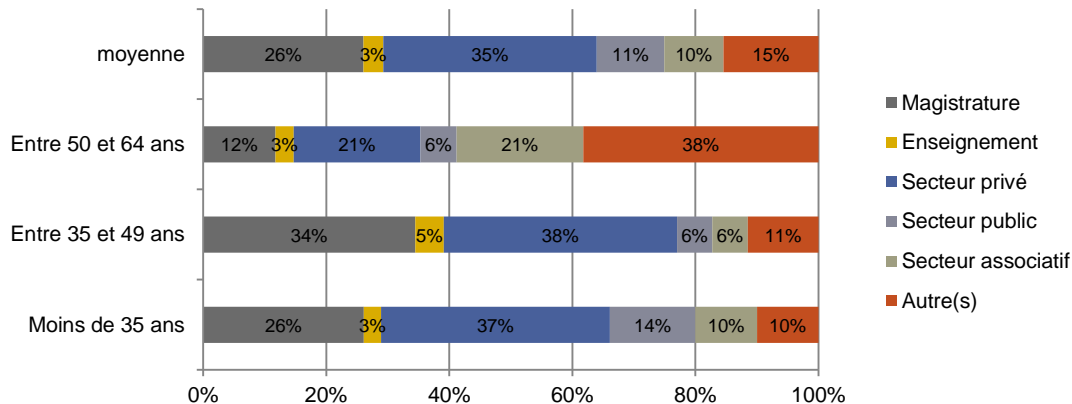
Un avocat de moins de 35 ans sur deux envisage de quitter le barreau pour exercer une autre profession.

- Si en moyenne, 28 % des avocats envisagent de quitter le barreau, parmi les moins de 35 ans, ils sont plus de 50% à l'imaginer. Logiquement cette tendance tend à diminuer avec l'âge.
- A âge égal, les femmes expriment légèrement plus un souhait de réorientation professionnelle.

Envisagez-vous au cours des 5 prochaines années de quitter le barreau pour exercer une autre profession ? (% de oui)



Vers quel secteur vous dirigeriez-vous prioritairement ?



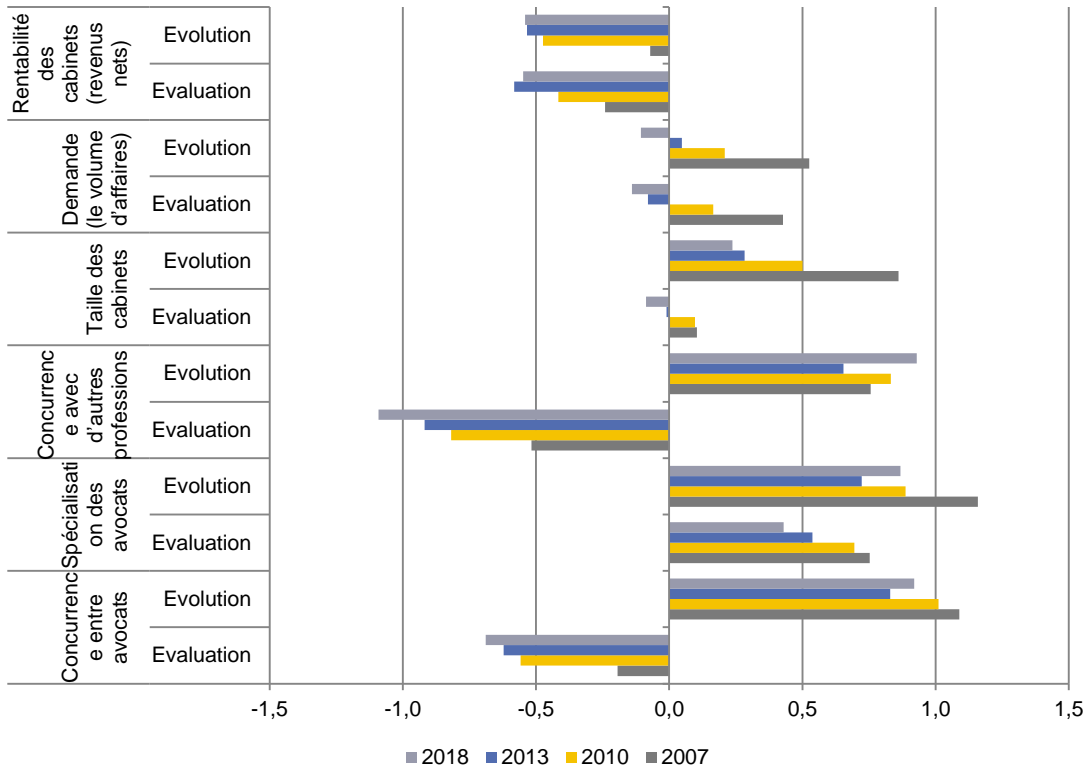
Un avocat sur trois qui souhaite se réorienter se dirigerait prioritairement vers le secteur privé.

- Le secteur de réorientation diffère fortement en fonction de l'âge de l'avocat.
- A âge égal, les femmes expriment légèrement plus un souhait de réorientation vers le secteur public.

PERSPECTIVES
LE MÉTIER D'AVOCAT DE DEMAIN

ÉVOLUTION DU MÉTIER

Dans quelle mesure diriez-vous que les éléments suivants sont en augmentation ou en diminution et qu'ils constituent une menace ou une opportunité



Parmi les propositions, la concurrence avec d'autres professions est perçue comme la plus grande menace.

- Comme en 2013, les avocats perçoivent une augmentation de la concurrence tant entre avocats qu'avec d'autres professions. La taille du cabinet influence l'évaluation de la concurrence: plus elle est petite, plus la concurrence est perçue comme une menace.
- Le volume d'affaires, pour la première fois depuis 2007, est en diminution. Logiquement, l'évaluation de cette évolution est perçue négativement.
- Comme en 2010 et 2013, la rentabilité des cabinets est également en diminution.
- Ni le sexe de l'avocat, ni son âge n'influence significativement son positionnement face à l'ensemble de ces questions.

Pour chaque élément analysé (volume d'affaires, concurrence...) deux dimensions sont représentées sur le graphe : l'évolution et l'évaluation. Lorsque « l'évolution » prend une valeur positive, cela signifie que l'élément analysé est en augmentation (par exemple, les volumes d'affaires sont en augmentation). « L'évaluation » porte quant à elle sur l'impact de « l'évolution ». Est-ce positif (favorable à l'exercice du métier d'avocat) ou négatif (défavorable). Échelle de scores allant de -2 à +2.

ÉVOLUTION DU MÉTIER

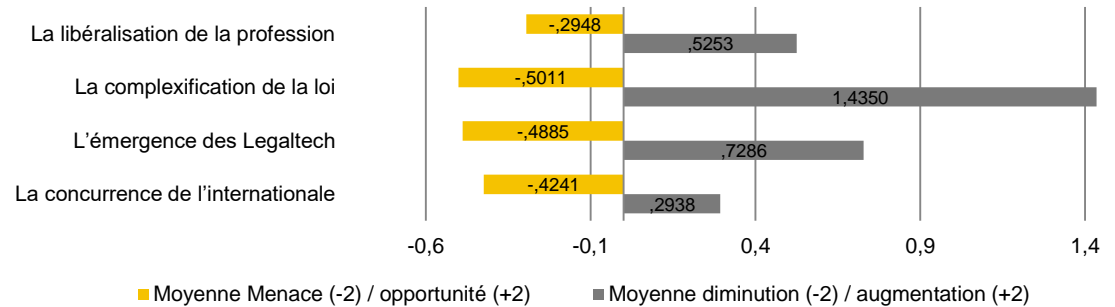
La complexification de la loi est perçue comme en forte augmentation et constitue selon les avocats une menace importante.

- L'émergence des Legaltech est en augmentation et celle-ci est perçue négativement par les avocats.

Pour 85% des avocats l'utilisation d'outils technologiques changera la nature et l'organisation de leur activité.

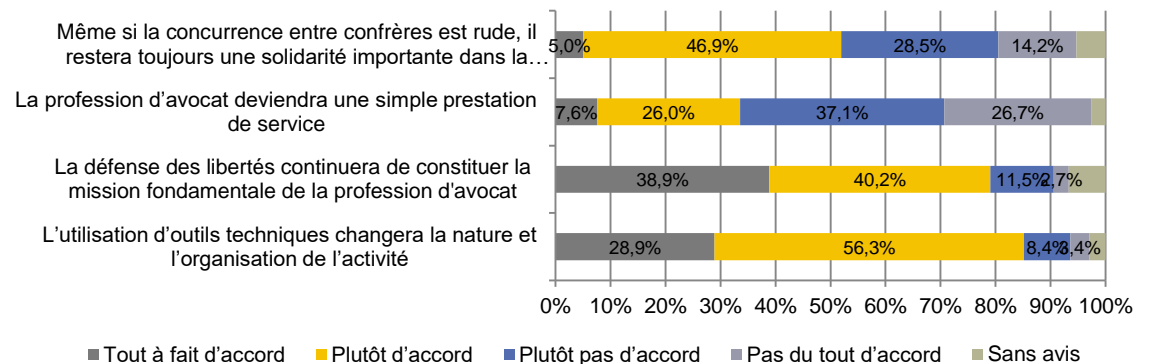
- On n'observe aucune différence significative de positionnement sur ces propositions en fonction du sexe, de l'âge ou du statut de l'avocat.
- Néanmoins, les avocats actifs dans un cabinet de plus de 50 avocats se distinguent des autres uniquement sur la question du rôle central de la défense des libertés. En effet, ils sont moins de 55% à être « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord » avec cette proposition.

Dans quelle mesure diriez-vous que les éléments suivants sont en augmentation ou en diminution et qu'ils constituent une menace ou une opportunité

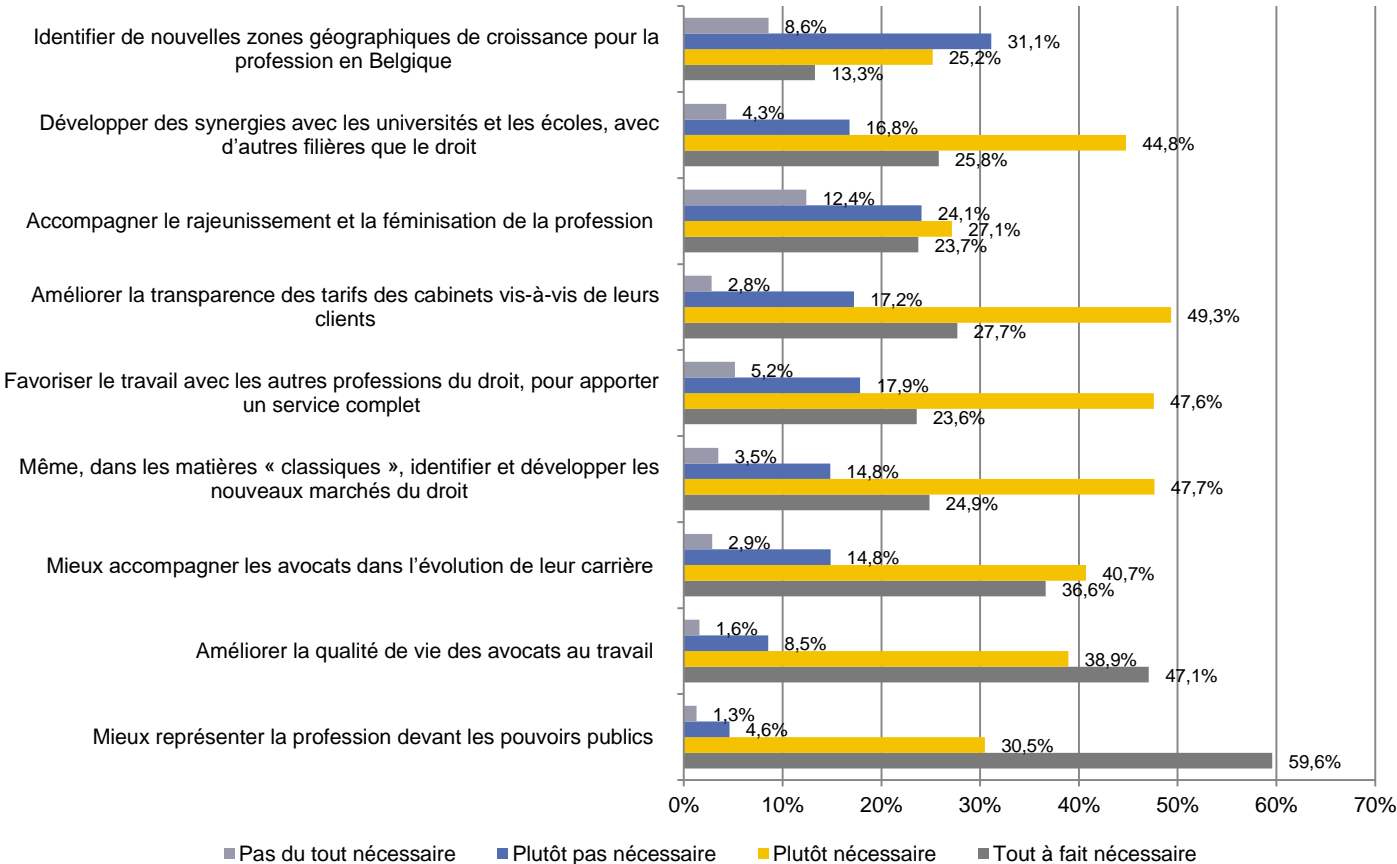


Échelle de scores allant de -2 à +2.

Parmi les propositions suivantes, lesquelles, selon vous, correspondre au métier d'avocat de demain ?



Que pensez-vous des enjeux suivants pour la profession ?



90% des avocats estiment que « représenter la profession devant les pouvoirs publics » est un enjeu plutôt ou tout à fait nécessaire.

- La taille du cabinet, l'âge de l'avocat son sexe ou son arrondissement n'influencent pas les réponses à ces questions.